



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Isère

ETABLISSEMENT PUBLIC DU SCOT
REGION URBAINE GRENOBLOISE
M. Marc BAIETTO
Président
21 rue Lesdiguières
38000 GRENOBLE

Grenoble, le 12 avril 2012

Département Entreprises
Pôle Aménagement du territoire
BLF/MDG- T8N2-3

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 17 janvier 2012, vous m'avez fait parvenir le projet de SCoT de la Région Urbaine Grenobloise arrêté le 19 décembre 2011 en comité syndical. Je tiens à vous remercier de nous avoir associé à ce projet. Par ailleurs je tiens à vous féliciter d'avoir mené à terme votre projet.

Le SCoT a pour objectif de fixer les conditions générales de l'aménagement de l'espace. Ces dernières influent sur le développement du tissu artisanal. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, consciente de l'intérêt et des conséquences d'un tel document sur l'avenir des entreprises artisanales de son territoire, tient à exprimer son avis sur le projet de SCoT de la RUG.

A plusieurs reprises, la CMAI a tenu à rappeler que l'Artisanat est un acteur fondamental du territoire. En effet, au-delà du rôle économique (près de 12 000 entreprises) qu'il lui est attribué, l'Artisanat représente un intérêt social et patrimonial indéniable. La CMAI a donc remis 2 contributions incluant des propositions en faveur du développement de l'Artisanat (cf contributions de septembre 2010 et septembre 2011 sur le Projet d'Aménagement Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)).

La CMAI vous a ainsi rappelé que :

- la viabilité économique est la principale nécessité à la création et au développement des entreprises artisanales,
- la définition des activités souhaitées à proximité de l'habitat était essentielle,
- l'évaluation des prescriptions du DOO, notamment en matière de développement commercial serait judicieuse.

partiellement en compte les attentes des entreprises et notamment artisanales (voie réservée, stationnement court, aire de livraison, déplacements professionnel, etc.). La CMAI émet des doutes sur une amélioration des conditions de circulation sur la RUG sans inscription au SCoT de nouvelles infrastructures facilitant les déplacements : **l'aménagement à trois voies de circulation automobile de l'A480 et de la Rocade Sud, l'aménagement de l'échangeur du Rondeau, la construction d'un contournement nord, etc.**

En l'état actuel du projet, et en tant que Président, je ne peux qu'émettre un avis défavorable. La prise en compte des remarques ci-dessus pourra m'amener à changer de position. Je vous incite donc à renforcer votre réflexion en matière d'urbanisme en intégrant l'Artisanat dans le développement et l'aménagement de la Région Urbaine Grenobloise.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère sera vigilante aux prescriptions du SCoT et demande à être reconnue comme un partenaire essentiel au suivi et à l'évaluation du SCoT

M. Brendan LE FAUCHEUR, Chargé de mission au sein de mon établissement, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Georges BURBA
Président